

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUETTES
RÉUNI LE 17.02.2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX SEPT FEVRIER à DIX HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÛMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI EN MAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE Mr. **Michel PEREZ**.

ÉTAIENT PRÉSENTS (16):

Mr **VIRAZEL** Daniel, Mme **PUGGIA** Huguette, Mme **MONTELS** Marie-Hélène, Mr **GARCIA** Jean-Louis ; Mr. **SARRALDE** Floréal ; Mme **JAUVAT** Valérie ; Mr **PARIS** Thierry ; Mme. **LULIE-TUQUET** Thérèse ; Mme **ROUXEL-POUX** Régine ; Mr. **SAUTREAU** David ; Mr. **SCHAEGIS** Albert ; Mme **VIEU** Annie ; Mr **ESTEVE** Jean-Pierre ; Mr. **EL BOUSTANI** Hakim ; Mme **JOIGNEAUX** Laurence ;

ÉTAIT ABSENT AVEC PROCURATION (1) : Mr. **CAPDECOMME** Michel ;

ÉTAIENT ABSENTS (6) : Mr **LAMARQUE** Claude ; Mme. **MÖRCH** Sandrine ; Mr. **LOSTE** Maxime ; Mr **Daniel RONCHINI** ; Mme **BRUT-BONNEFOY** Sandra ; Mr. **LASSALLE-MICHEL** Jean ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laurence **JOIGNEAUX**

Informations diverses

INFORMATIONS :

- ✓ du Conseil Général qui a accordé au SIVOM-CGA, et pour le compte de la commune de Roquettes : une aide de 1 125€ pour des travaux sur le réseau d'assainissement ;
- ✓ du Conseil Général qui a accordé au SIVOM-PAG, et pour le compte de la commune de Roquettes : une aide de 3 000€ pour des travaux sur le réseau d'eau potable.
- ✓ du Conseil Général qui a accordé à la commune de Roquettes : une aide de 800€ pour l'acquisition d'un podium mobile pour l'espace Jean Ferrat et 12 728€10 pour des travaux de réfection des locaux du centre socioculturel Fr. Mitterrand.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la dernière séance, dont copie a été adressée à chaque conseiller, est adopté sans observation.

● COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES par délégation est fait par Mr. le Maire :

⇒ La décision n°21/2013 du 16.12.2013 ayant pour objet la décision modificative n°08 au budget 2013 pour procéder à des ajustements budgétaires entre articles de dépenses créditeur & débiteur et sur un total de 1 269.62€ ;

⇒ La décision n°22/2013 du 16.12.2013 ayant pour objet la décision modificative n°09 au budget 2013 pour procéder à des ajustements budgétaires entre articles de dépenses créditeur & débiteur et sur un total de 9.100€ ;

⇒ la décision n°23/2013 du 23.12.2013 ayant pour objet la signature d'une convention d'occupation des locaux de la Maison de l'enfance de l'espace Jean Ferrat -avenant n°01- ;

⇒ la décision n°24/2013 du 23.12.2013 ayant pour objet la signature avec la C.A.M. d'une convention d'occupation des locaux (1 187m²) dans l'enceinte du Complexe polyvalent D.Prévost, au profit des activités « A.C.C.E.M. » ;

⇒ la décision n°25/2013 du 24.12.2013 ayant pour objet la signature avec la C.A.M. d'une convention d'occupation des locaux (1 716m²) dans l'enceinte et du groupe scolaire et du Complexe polyvalent D.Prévost, au profit des activités « A.L.A.E. » ;

⇒ la décision n°26/2013 du 23.12.2013 ayant pour objet la signature avec la C.A.M. d'une convention de partage des moyens pour l'entretien des surfaces à entretenir sur la base des valeurs 2012 : soit une dépense de 12 489.75€ ;

⇒ la décision n° 27/2013 du 24.12.2013 ayant pour objet l'acceptation de la proposition financière du S.D.E.H.G. pour les travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité du bâtiment des courts couverts de tennis / rue La Canal (coût part communale : 4 173€) ;

⇒ la décision n° 28/2013 du 24.12.2013 ayant pour objet l'acceptation de la proposition financière du S.D.E.H.G. pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public / rue du Moulin (coût part communale : 1 553€) ;

⇒ la décision n° 29/2013 du 27.12.2013 ayant pour objet la demande de subvention à présenter auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2014 pour financer le programme de travaux prévus sur la toiture du centre socioculturel Fr. Mitterrand et pour une dépense HT de 3408€ (opération priorité 2) ;

⇒ la décision n° 30/2013 du 27.12.2013 ayant pour objet la demande de subvention à présenter auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2014 pour financer le programme d'acquisition de matériel pour l'enseignement élémentaire et pour une dépense HT de 2.553€ (opération priorité 1) ;

⇒ la décision n°01/2014 du 16.01.2014 ayant pour objet la signature avec la C.A.M. d'une convention d'occupation temporaire des locaux « JUDO » dans l'enceinte du Complexe polyvalent D.Prévost, au profit des activités « A.C.C.E.M. » ;

⇒ la décision n° 02/2014 du 17.01.2014 ayant pour objet la signature avec la Sarl ECOFINANCE COLLECTIVITES, domiciliée 5 av. Albert Durand –Aéropôle Bât 5- 31700 BLAGNAC d'une convention d'étude et de mise en œuvre des leviers pour l'optimisation des charges et des ressources communales possibles, avec un montant d'honoraires de cette convention plafonné à 15 000€ HT.

⇒ la décision n° 03/2014 du 18.01.2014 ayant pour objet la signature avec Léo-Lagrange de l'avenant n°02 au marché de gestion & d'animation du centre d'activités jeunesse (C.A.J.) pour la période de janvier & février 2014 et pour un montant de 11 573€28

② AFFAIRES FINANCIERES

1. Le Conseil prend acte de la tenue du DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014 avec la présentation du contexte financier national, la photographie des données budgétaires de la Commune, le bilan des investissements 2013, les projets et actions et les principales ressources pour 2014.

2. Le Conseil Municipal accepte l'aide exceptionnelle de 4000€ accordée sur proposition de Mr. Borgel, Député de la circonscription et ce au titre de « SA RESERVE PARLEMENTAIRE ». Elle sera affectée au financement de l'acquisition de matériel pour l'espace Jean Ferrat.

③ AFFAIRES INTERCOMMUNALES :

⇒ SIVU DE L'ECOLE DE MUSIQUE : le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les conditions de retrait de la Commune de Portet/Garonne ainsi que les statuts modifiés en conséquence.

④ RESSOURCES HUMAINES :

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs par la CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ER}E CLASSE A TEMPS COMPLET.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE PROFESSIONNELLE proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique de la Haute-Garonne ainsi que l'augmentation du tarif annuel de l'adhésion qui passe à 60€ par agent.

④ ADMINISTRATION GENERALE :

⇒ Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de L'ADHESION DE LA COMMUNE AU PROJET « A.C.T.E.S. » ((Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, du choix, pour ce faire du dispositif OK-HUB commercialisé par la Sté OMNIKLES, et autorise le Maire à signer la convention avec Mr le Prefet de la Hte-Garonne.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les candidatures de Mr & Mme Duffaut-Heller au sein du comité consultatif des affaires culturelles.

⇒ Le Conseil Municipal, unanimement accepte le PRINCIPE DE LA DENOMINATION DU BATIMENT DE LA MEDIATHEQUE dont la mise en chantier est prévue courant 2^{ème} tri 2014. On peut citer d'ores et déjà les noms proposés et par le Comité Consultatif et au cours cette séance : ♦Apostrophe (6), ♦Olympe de Gouges(4) ; ♦Colette. Le Conseil souhaite se donner le temps de la réflexion et reporte sa décision pour faire un choix, lors d'une prochaine séance, après les élections municipales de mars 2014

VU PAR NOUS MICHEL PEREZ MAIRE DE ROQUETTES, POUR ETRE AFFICHÉ A LA PORTE DE LA MAIRIE, CE JOUR 20.02.2014, ET CE CONFORMÉMENT AU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LE MAIRE,
MICHEL PEREZ

